Image not found or type unknown

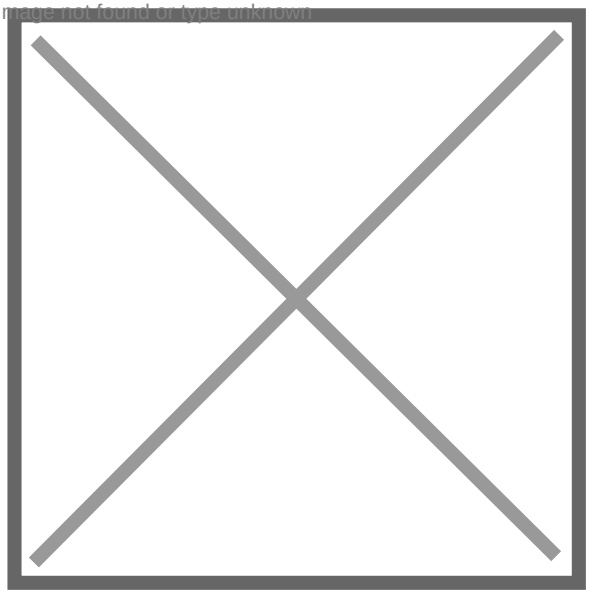

13ème mois et prime exceptionnelle

Par **Yael_77**, le **05/01/2012** à **10:45**

Bonjour,

Le 29/11/11 m'a donné un an d'ancienneté dans ma boite. Sur mon contrat est bien inscrit que ma rémunération est sur 13 mois.
En consultant ma fiche de salaire-à mon retour de vacances- je constate le libellé : "Prime exceptionnelle" qui n'équivaut pas à la totalité du 13ème mois.

J'ai eu une démarche auprès de la compta qui m'a fait comprendre que mon contrat est quasi unique en son genre dans la société car les autres contrats n'ont pas de mention 13ème mois (car j'ai bien négocié).
Ils m'ont fait comprendre que cette dite prime exceptionnelle correspond à ce 13ème mois même si ce n'est pas indiqué sur le contrat de mes collègues.Cette prime est versée en 2 fois : Juin et Décembre.

Vu que tous les autres salariés bénéficient de cette prime sans pour autant que ce soit mentionné sur leurs contrats. Ma question est-ce que moi j'ai aussi droit à cette prime en complément du 13ème mois.

Là ils m'ont convoqué pour me dire qu'ils se sont trompés et que c'est bien le 13ème mois qu'ils devaient me verser. La régul sera faite sur ma prochaine paye.

Si je comprends bien cette prime exceptionnelle sera déduite de mon 13ème mois. Ne devrait-elle pas être en complément??

Je vous remercie par avance de votre réponse en espérant que j'ai été clair...

Par **pat76**, le **05/01/2012** à **17:03**

Bonjour

Vous toucher le 13 mois en deux fois, juin et décembre.

Vous avez touchez une partie en juin, et la partie de décembre a été mal libellée sur votre bulletin de salaire.

La prime exceptionnelle versée par erreur sera déduite de la partie du 13ème mois que vous deviez percevoir pour décembre.

Après, ce sera à vous de voir si vous désirez contester.

Par **Yael_77**, le **05/01/2012** à **20:16**

Merci de votre réponse Pat.

En fait je n'ai rien touché en Juin car je n'avais pas encore un an d'ancienneté. Le fait est que mes collègues touchent cette prime exceptionnelle sans avoir de mention 13eme mois sur leur contrat...
Elle n'est pas versée par erreur car tous les employés bénéficient de cette prime en juin + décembre.
Moi ce que je comprends par là c'est que tout le corps employé perçoit cette prime y compris moi et que en plus je devrais avoir mon 13eme mois.
Ai-je raison?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés